

**COMMUNIQUE DE PRESSE – BURUNDI: 55 NOUVEAUX MANDATS CONFIES AU COLLECTIF DES PARTIES CIVILES - EXTENSION DE L'EQUIPE DE DEFENSE – MANIFESTATION DU 11 NOVEMBRE A LA HAYE**

Ce 3 novembre 2016, le collectif de la défense des parties civiles a adressé 55 nouveaux mandats au Procureur à la Cour Pénale internationale.

Le nombre de parties civiles approche les deux cent personnes. C'est un groupe incontournable dans la lutte contre l'impunité au Burundi. Les crimes dénoncés sont des crimes contre l'humanité et des crimes de Génocide et de Torture.

La défense rappelle solennellement que la plainte à la Cour pénale internationale a été le dernier recours d'hommes et de femmes épris de justice qui ont souffert dans leur chair et dans leur vie relationnelle et affective des crimes commis. C'est l'absence d'enquête et de pouvoir judiciaire indépendant et impartial au Burundi ainsi que le refus de l'impunité qui sont à l'origine de ces mandats et la position du collectif est claire : il faut que justice soit rendue et les auteurs des crimes doivent être poursuivis devant un tribunal impartial et indépendant et rendre compte de leurs actions. Rien n'arrêtera ce mouvement.

Les parties civiles refusent de se taire et de s'arrêter, même si l'on essaye de radier les avocats burundais de la défense.

Les parties civiles refusent de se taire et de s'arrêter. Ce n'est pas la délibération adoptée à Bujumbura concernant le retrait de la Cour pénale internationale qui va arrêter la revendication de justice des parties civiles. Celles-ci reçoivent des appuis forts et constants de centaines, voire de milliers de personnes éprises de justice en Afrique. La lutte en cours n'a strictement rien à voir avec les arguties prétendument panafricaines de personnes criminelles qui ont du sang sur les mains, de l'argent sur leurs comptes bancaires et qui injurient la mémoire vivante des femmes et hommes qui dans le mouvement panafricain, revendiquaient eux la justice. Ils avaient pour nom Sankara, Rwagassore, Lumumba, Makeba, Mandela, Nyerere... Que les criminels de Bujumbura n'osent jamais se comparer à ceux qui ont porté l'émancipation africaine. Les délinquants ne peuvent être comparés aux Héros de leurs Nations.

Les avocats membres du collectif ont décidé d'être présents lors de la manifestation du 11 novembre prochain. La parole d'un avocat est portée dans le prétoire et prolongée dans les communications au public qui relèvent de la liberté d'expression de la défense. Par leur présence, ils veulent soutenir symboliquement le formidable mouvement des familles burundaises qui supportent quotidiennement la lutte de leurs mandants contre l'impunité.

Vu le développement du dossier et son ampleur, le collectif a souscrit une charte de la défense pour protéger les avocats engagés dans ce combat et deux avocats ont accepté de rejoindre le collectif, Me Lambert Nigarura et Me Alain Detheux.

Pour le collectif

**Me Armel Niyongere**

**WhatsApp: +257.79.974.302.**

**Me Bernard Maingain**

**Tel: + 32.475.60.87.64.**